

DELIBERATION DU 17-mars-25
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°17_03_2025-3 suite à erreur matérielle
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2024

Le conseil communautaire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Serge GROLLIER
2024



Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	75 820.00 €	0.00 €	0.00 €	75 820.00 €
FONCT	45 901.74 €	0.00 €		45 901.74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	45 901.74 €
Affectation obligatoire :		
A la plus-value liée aux cessions		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement		45 901.74 €
Total affecté :		45 901.74 €
Total affecté		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	0.00 €
Déficit à reporter		

Fait à Nances
Le 14/03/25

Délibéré par
Le

le comité de direction
17-mars-25



Nombre de membres en exercice :	11
Présents :	10
Suffrages exprimés	11
Abs :	
Pour :	11
Contre :	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 24/03/2025